

Diversité des parcours éducatifs : quel impact sur le chômage et les salaires ?

Educational pathway diversity: what is the impact on unemployment and salary?

Hat die Vielfalt der Bildungsgänge Auswirkungen auf Arbeitslosigkeit und Löhne und Gehälter?

Diversidad de los itinerarios educativos : ¿qué impacto sobre el desempleo y los salarios ?

Françoise Dauty et Philippe Lemistre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/3070>

DOI : 10.4000/formationemploi.3070

ISSN : 2107-0946

Éditeur

La Documentation française

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2010

Pagination : 5-18

ISSN : 0759-6340

Référence électronique

Françoise Dauty et Philippe Lemistre, « Diversité des parcours éducatifs : quel impact sur le chômage et les salaires ? », *Formation emploi* [En ligne], 111 | Juillet-Septembre 2010, mis en ligne le 10 octobre 2012, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/3070> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/formationemploi.3070>

Diversité des parcours éducatifs : quel impact sur le chômage et les salaires ?

Françoise Dauty et Philippe Lemistre*

Les parcours d'études sont un révélateur des capacités d'adaptation des individus à l'emploi, effet que l'on observe sur le chômage ou sur les salaires. Un des résultats remarquables est le rôle du brevet. Ainsi, pour les sortants du système éducatif avec un CAP-BEP, avoir le brevet permet une meilleure insertion.

L'analyse des relations entre formations, diplômes et emplois est largement centrée sur les liens entre le niveau de diplôme obtenu, la spécialité, éventuellement le type de formation (par apprentissage, dans le système éducatif...) et les emplois occupés (temps d'accès, nature des emplois, salaires, etc.). Ces travaux prennent en compte le diplôme de plus haut niveau possédé. Ils font donc l'hypothèse implicite que le niveau est le premier déterminant de l'accès à l'emploi et du type d'emploi occupé. Dans le même temps, la spécialité et/ou les parcours scolaires renvoient à une hiérarchie des spécialités ou des filières qui déroge à cette primauté du niveau (Giret, Lopez, et Rose, 2005 ; Dauty, Lemistre, Vincens, 2006). Spécialité et parcours jouent notamment pour les jeunes sortants des formations professionnelles (c'est-à-dire des formations de l'enseignement technique et professionnel préparant à des diplômes professionnels de niveau V (CAP-BEP : certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles) à III (BTS-DUT : brevet de technicien supérieur et diplôme universitaire de technologie)) (Bruyère et Lemistre, 2005).

Ces diplômes sont construits, organisés en filières par domaines, spécialités ; chacun de ces diplômes ayant une double finalité de poursuite d'études et d'insertion

* **Françoise Dauty** est ingénieur de recherche CNRS, économiste au CRM – Centre de recherche en management – université Toulouse1 et Centre associé régional Céreq Midi-Pyrénées. Ses travaux portent sur l'évolution de la certification et du rôle des diplômes et sur la professionnalisation de l'enseignement supérieur.

Philippe Lemistre est ingénieur de recherche au Céreq, économiste au centre associé régional de Midi-Pyrénées (CERTOP – Centre d'études et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir – CRM). Ses travaux portent sur les carrières salariales et l'articulation entre système éducatif et marché du travail. Il a récemment publié : *La formation initiale, une valeur sûre pour les jeunes ?* Presses de l'université de Toulouse Capitole, 2010. Il a coordonné un ouvrage avec B. Conter et B. Reynes, *L'ancienneté professionnelle à l'épreuve de la flexibilité*, Presses de l'Université des Sciences Sociales, 2009.

professionnelle. Ces filières sont construites différemment en termes de composition de l'offre (étendue et richesse de la gamme des certifications, formations rares ou fréquentes, plus ou moins grande attractivité) ; *a fortiori*, les parcours au sein de ces filières sont différents.

Cette diversité des parcours a deux origines distinctes. L'une renvoie à la construction même de l'offre éducative en voies de formation, spécialités ; l'autre est liée à l'individualisation des parcours, aux possibilités de cumul de certifications, de bifurcation de voies (de l'enseignement général à l'enseignement technologique ou professionnel et inversement) et de changements de spécialités.

Ainsi les diplômes terminaux sont obtenus au terme de cursus différents¹. On peut faire l'hypothèse que les acquis sont également différents, par exemple *via* la réussite à des diplômes intermédiaires distincts au cours du parcours, indépendamment du résultat obtenu pour le diplôme final. Le passage et la réussite dans des filières générales avant d'obtenir un diplôme professionnel peuvent également permettre l'acquisition de compétences qui confèrent à l'individu une plus grande adaptabilité à l'emploi. *A contrario*, le degré de technicité pour un même diplôme final peut être plus élevé pour un jeune qui a progressé dans diverses filières techniques, en regard des jeunes issus de filières générales.

En pratique, l'employeur ne dispose pas toujours de l'ensemble du cursus lors du recrutement. Par exemple, des diplômes intermédiaires tels que le brevet² sont rarement évoqués ; ou encore le CAP peut-être passé sous silence si le candidat a obtenu le BEP la même année. Pour autant, les différentes étapes du parcours vont conférer à chaque individu des compétences spécifiques que l'employeur détectera lors du processus de recrutement ou, plus vraisemblablement, au cours des premières années de vie active. Ces compétences peuvent finalement être révélées par le cursus qui a mené au diplôme terminal.

¹ Les diplômes terminaux sont ici considérés comme le diplôme de plus haut niveau obtenu au moment de l'entrée dans la vie active reprenant les critères utilisés par les enquêtes génération du Céreq ou celles de l'INSEE.

² Actuellement, diplôme national du brevet et anciennement BEPC puis brevet des collèges. Par commodité, nous utiliserons le terme « brevet » dans l'ensemble du texte.

L'objet de cet article est d'identifier ces différents parcours et de mettre en exergue leur incidence sur le marché du travail.

À cette fin, pour tenter de caractériser la diversité des cursus, nous avons croisé des études à la fois institutionnelles sur le fonctionnement du système éducatif, la construction des diplômes professionnels et le fonctionnement des filières au sein du système de formation, et des travaux plus statistiques relatifs à l'accès à l'emploi et les rendements de l'éducation³. L'étude se focalise sur les jeunes qui ont suivi une formation professionnelle de type CAP ou BEP, soit sur l'un des deux principaux diplômes professionnels de niveau V. Cette certification peut être le diplôme terminal ou avoir été obtenue en cours d'études avant un bac, voire un BTS comme diplôme final.

Les données articulant parcours éducatif et sur le marché du travail sont rares (Bédouvé, Fourcade et Giret, 2009). À cet effet, nous mobilisons l'enquête FQP 2003. L'analyse empirique réalisée à partir de cette enquête tente de caractériser les rôles, places et hiérarchies des diplômes et filières de niveau V à III dans les parcours scolaires et professionnels (CAP seul, BEP seul, CAP-BEP ou BEP-Bac pro, BEP-Bac pro-Sup. (BTS-DUT), etc.). Pour repérer les cursus, nous avons retenu principalement la suite des diplômes obtenus (du brevet au diplôme le plus élevé).

Dans un premier temps, nous proposons une interprétation théorique du rôle des filières de formation dans l'accès au marché du travail et à la qualification. Sont ensuite présentés quelques éléments institutionnels sur la construction des parcours-types dans le système éducatif et la place des CAP/BEP dans ces parcours, notamment selon les spécialités de formation.

L'analyse empirique qui succède à la première partie permet d'appréhender les parcours réalisés. Il s'agit d'étudier l'effet salarial des différents parcours à tous les niveaux pour les confronter plus spécifiquement aux filières CAP BEP. L'impact du parcours scolaire sur la probabilité de chômage est également estimé. L'objectif est d'essayer de déterminer les éléments distinctifs significatifs de ces parcours.

³ Le travail présenté ici s'appuie sur une étude réalisée pour la DGESCO (Direction générale de l'Enseignement scolaire) : rapport *Niveau V et logique de filières*, 2008.

En conclusion, nous tentons de croiser les deux analyses théorique et institutionnelle (caractéristiques des parcours « standard ») et empirique (parcours individuels en formation et sur le marché du travail).

L'INTÉRÊT THÉORIQUE ET EMPIRIQUE DES PARCOURS D'ÉTUDES

Quel rôle joue le parcours d'études sur le plan théorique et empirique ? Pour clarifier cet aspect, nous proposons, dans un premier temps, de mobiliser la théorie de la file d'attente et sa version récente, la théorie de l'Assignement (*assignment theory* – Sattinger, 1993) qui aborde les liens entre adaptabilité des individus et allocation aux emplois.

Des parcours qui révèlent les capacités d'adaptation des individus

Dans le cadre d'analyse de la théorie de l'Assignement, la concurrence entre individus ne s'exerce pas sur le salaire, mais sur l'accès à l'emploi. Le salaire est fixé par des éléments institutionnels. Leur régulation ne dépend pas essentiellement des forces du marché (convention collective, accord d'entreprise, éléments sociohistoriques, par exemple). L'emploi est rationné par l'existence du chômage supposé involontaire (optique keynésienne) et par le nombre limité d'emplois qualifiés. Il existe donc une file d'attente pour accéder à l'emploi et/ou à la qualification. La formation initiale joue le rôle d'une carte d'entrée pour l'emploi. Elle ne reflète pas la productivité individuelle, mais l'employabilité de l'individu, plus généralement désignée comme ses capacités d'adaptation à l'emploi. Dans ce domaine, plus les contenus de formations mobilisables dans différents emplois (transférables) sont importants, plus un individu accroît sa probabilité d'emploi et son salaire potentiel. Partant de, et formulant ces hypothèses, Thurow (1975) postule que les capacités d'adaptation à l'emploi sont croissantes avec le niveau de formation.

Depuis ces premiers travaux, nombre d'études s'appuyant sur cette théorie ont corrélé l'accès à l'emploi ou à la qualification et le niveau de formation, puis le niveau de diplôme. Le niveau et le diplôme ne sont

pas seuls à signaler les capacités d'adaptations individuelles, plus encore si l'on prend en compte le cadre élargi de la théorie de l'Assignement. Les auteurs de ce courant vont invoquer de nombreuses raisons factuelles au problème de correspondance entre l'offre d'éducation et une structure donnée des qualifications. Ils supposent notamment que les tâches et les individus sont hétérogènes. À la multiplicité de tâches et des combinaisons de tâches dans les emplois ne peut répondre alors qu'un grand nombre de combinaisons de compétences. Les différentes combinaisons possibles entre capital et travail augmentent encore cette diversité. L'adéquation entre compétences acquises et requises est donc complexe. Elle dépasse le cadre d'une simple association entre qualification et niveau d'études.

La logique d'allocation des individus aux emplois, y compris en début de vie active, échappe alors largement à une unique logique scolaire. Une telle perspective est d'autant plus réaliste que les modes de gestion de la main-d'œuvre, particulièrement le recrutement, sont de plus en plus axés sur l'ensemble des compétences individuelles. En outre, la formation initiale y joue un rôle, certes central, mais néanmoins de plus en plus associé à d'autres éléments du parcours individuel (Lattes, Lemistre et Roussel, 2007). Les compétences peuvent, en effet, être acquises hors système scolaire.

L'allocation des individus aux emplois échappe donc largement au système éducatif. En l'état actuel de la recherche empirique, la part qui lui incombe est néanmoins assez mal connue. La théorie du capital humain a, en effet, longtemps assimilé le capital humain à la durée d'études qui correspondait bien à une logique d'accumulation (Mincer, 1974). La seule alternative a été la prise en compte du diplôme, notamment pour confronter théorie du capital humain et du signal qui finalement s'avèrent plus complémentaires qu'alternatives (Blaug, 1985).

Diplômes et niveaux constituent en fait des indicateurs assez frustrés de l'apport de la scolarité à l'adaptabilité des individus aux emplois. Une possibilité d'enrichissement est, *a minima*, de considérer la spécialité de formation comme vecteur d'adaptation non seulement aux emplois de spécialités similaires (adéquation en spécialité), mais aussi et surtout aux emplois de spécialités distinctes de la spécialité de forma-

tion. La mise en évidence, par plusieurs études, d'un impact salarial de certaines spécialités hors *adéquation*, à niveau d'études et diplôme donnés, souligne le caractère plus ou moins adaptable des diplômés selon les contenus de formation associés à chaque spécialité (Heick, Meng et Ris, 2003 ; Béduwé., Espinasse, Vincens, 2007 ; Bruyère et Lemistre, 2009).

Toutefois, comme le diplôme ou le niveau, la spécialité demeure un indicateur final de la scolarité. Elle ignore les parcours d'études, à moins de supposer que chaque spécialité et diplôme procède d'un parcours unique. Une telle hypothèse est largement démentie. En effet, les logiques même des systèmes éducatifs (français ou autres) offrent toujours des possibilités de bifurcation ou de poursuite d'études en regard d'un « parcours type ». De plus, la réussite à certains examens intermédiaires n'est pas toujours une condition à la poursuite d'études. Ainsi en est-il en France du brevet pour tous, et, dans certains cas, nettement plus rares, du baccalauréat pour accéder à l'enseignement supérieur.

On peut alors s'interroger sur l'équivalence, en termes d'adaptabilité au marché du travail, de deux individus qui posséderaient le même diplôme final mais des parcours différents.

En résumé, le parcours peut révéler des capacités d'adaptation à de multiples emplois, cette polyvalence étant susceptible d'être rémunérée sur le marché du travail. Quant à l'accès à ce marché, l'adaptabilité passe également par ces compétences transversales. Cependant, même si les acquis obtenus dans une spécialité de formation donnée s'avèrent plus transférables que ne le suppose une perspective « adéquationniste »⁴, l'adaptabilité à un emploi à fort contenu technique passe majoritairement par une formation du même domaine de spécialité.

En termes de méthode, cette approche par les parcours tente d'éclairer un point aveugle des investigations économétriques ; ces dernières ayant parfois tendance à confondre inobservé (*via* les variables disponibles) et inobservable. L'inobservé est alors imputé à des

⁴ La perspective adéquationniste repose sur une vision simple et mécanique des liens entre spécialités de formation et d'emploi. Selon cette perspective, la valorisation d'une spécialité donnée est liée à sa correspondance avec la spécialité d'emploi qu'elle est censée préparer.

caractéristiques innées de l'individu qui justifient la position (qualification, salaires, accès à l'emploi) des supposés plus « performants » *toutes choses égales par ailleurs* (à diplôme, origine géographique et origine sociale donnés, pour les études les plus récentes). Pour légitimer cette hypothèse et tenter d'observer l'inobservable, des chercheurs ont eu recours à des résultats de tests de QI (quotient intellectuel) obligatoires dans nombre d'établissements aux États-Unis (Carneiro et Heckman, 2002, notamment). Une telle démarche a essuyé de nombreuses critiques et de tels tests n'existent pas en France ; les parcours scolaires constituent alors une alternative comme révélateur d'aptitudes habituellement non mesurées et pas nécessairement innées.

La diversité des parcours pour un même diplôme

En France, les parcours dans l'enseignement technique et professionnel constituent des éléments essentiels de la construction et de la production de diplômes (et donc des diplômés) ; en effet, l'architecture du système repose sur une diversité de cursus conduisant à un même niveau de diplôme et sur une variété de diplômes à chaque niveau.

Une offre structurée

L'ensemble du système éducatif français est structuré en niveaux. L'accès à ces niveaux, les parcours, repose sur une organisation en filières. Ce terme de filière est polysémique. En matière éducative, cette notion recouvre généralement deux dimensions distinctes. Celles-ci renvoient, d'une part, aux différentes voies d'enseignement et, d'autre part, à la structuration des parcours.

La première dimension correspond aux différentes voies d'enseignement : générale, technologique et professionnelle⁵. Dans chacune de ces voies, des parcours linéaires de progression (classes, cycles) conduisent aux diplômes correspondants : Bac général, technologique et professionnel pour le niveau IV par exemple. Composantes d'un même

⁵ L'apprentissage est une autre dimension qui renvoie à la façon d'apprendre ; on y prépare les mêmes diplômes professionnels avec les mêmes enchaînements objet de notre travail ici.

système, les passages de l'une à l'autre sont également possibles. En tant qu'élément de base de la constitution d'une filière, le niveau V apparaît particulièrement important. La voie professionnelle se distingue par son objectif de préparation à l'emploi ; cependant, elle est aussi, notamment avec la création du Bac pro et l'objectif de 80 % au bac, une voie permettant des poursuites d'études. Pour autant, entrer dans la voie professionnelle mène moins facilement aux niveaux supérieurs et conduit à se spécialiser plus tôt. Pour permettre une élévation des niveaux, les formations se sont « élargies », les spécialisations sont repoussées. C'est notamment le cas pour le BEP, caractérisé par une double finalité, aujourd'hui d'ailleurs remise en cause. Ces dix dernières années, les évolutions ont engendré une spécialisation des deux diplômes de base dans leurs finalités affichées : le CAP vers la vie active, le BEP comme étape vers le bac professionnel mais aussi technologique⁶. Logiquement, les parcours de poursuites d'études sont nettement plus importants pour les BEP et pour les diplômés qui affichent le plus clairement leur fonction propédeutique. Dans tous les cas, « *les diplômés sont construits pour répondre aux besoins de l'économie et des entreprises, mais aussi pour favoriser les parcours des individus dans le système de formation comme sur le marché du travail* » (Debbasch, Directeur de l'Enseignement scolaire, *CPC info* 41, 2005).

La seconde dimension de la structuration des parcours en filières renvoie à la progression en termes d'accès au niveau de certification supérieur dans un domaine particulier (filières commerce-vente, électricité, bois...). C'est ainsi que nous définissons une filière de formation comme « *un domaine dans lequel on peut enchaîner au moins deux niveaux de diplômes, la réussite à un diplôme de niveau donné permettant de poursuivre vers la préparation du diplôme, de niveau suivant la poursuite d'études* », (Dauty, Fourcade, Ourtau, Lemistre, *op. cit.*). En effet, les voies technologiques et professionnelles sont construites en filières autour de grands domaines, de spécialités, qui renvoient à des champs professionnels⁷. Les parcours scolaires sont largement dépendants de ces filières

⁶ Nous n'envisageons pas ici les dernières propositions visant le Bac pro en 3 ans et qui refondent ces parcours par filières, mais le paysage des années 2000.

⁷ Cf. la construction des diplômes par CPC (commissions professionnelles consultatives).

(notamment l'articulation BEP/Bac pro ou BEP /Bac technologique). Ainsi, selon les spécialités de formation, les possibilités de poursuite d'études (du niveau V au IV mais aussi du IV au III) sont plus ou moins articulées et de manière différente (un BEP conduisant à plusieurs Bacs pros, plusieurs BEP à un Bac pro, etc.). Si on s'intéresse au domaine de spécialité, on observe une extrême diversité de situations. Cette diversité concerne à la fois le nombre de certifications, la combinaison et l'enchaînement des diplômes (CAP BEP Bac pro ou Bac technologique) et de leurs spécialités (BEP compta suivi d'un Bac pro commerce par exemple).

Ainsi, la diversité des parcours reflète plus largement celle des filières. Elle caractérise un certain nombre de déterminants de la production de diplômés au niveau des sorties (poids relatif, type de diplôme, taux de succès, sélection...). Quelques traits stylisés de cette diversité des parcours et des filières soulignent l'intérêt de prendre en compte ces effets d'offre. Par exemple, pour la mécanique, l'offre de certification est assez variée : plus de 25 diplômes de niveau V, 9 Bacs pro. et 3 Bacs techno (trois options d'un même Bac technologique). À l'inverse, les principales formations professionnelles tertiaires à ces niveaux de formation s'inscrivent largement dans des logiques éducatives et de poursuites d'études avec une offre beaucoup plus concentrée (un BEP et un Bac pro pour le secrétariat et la comptabilité par exemple). La distinction par niveau tient – en principe – compte des évolutions d'emplois et de recrutements. Ainsi, depuis les années 90, côté marché du travail, on constate une baisse des emplois de base dans le tertiaire administratif et le recul vis-à-vis de l'embauche de CAP-BEP tertiaires. Cette baisse va de pair avec une double concurrence des niveaux supérieurs de formation et des plus expérimentés au détriment des débutants (Couppié, Gasquet, Lopez, 2004). C'est dans ce contexte que les filières secrétariat et comptabilité ont évolué dans une logique de niveau V propédeutique.

Le niveau V apparaît donc de plus en plus comme une étape. « *À la rentrée 2002, comme en 1997, un jeune sur deux prolonge ses études après un CAP ou un BEP, en préparant pour les trois quarts un Bac Pro (ou un BP – brevet professionnel) et pour un quart un second cycle général ou professionnel* » (*Géographie de l'école*, 2005). Mais cette moyenne recouvre des

écarts importants selon les filières de spécialités et selon les types de diplômes CAP ou BEP et Bac pro ou Bac technologique notamment (Fourcade, Ourtau, 1999 ; Blondet, 2007). Par exemple, à la rentrée 2006, les taux de poursuite d'études des BEP varient de plus de 60 % (BEP compta., secrétariat, vente ou bien ceux des métiers de la communication ou de l'électronique) jusqu'à des taux inférieurs à 40 % (12 BEP dont le bâtiment, les services transports routiers...). Cette diversité des poursuites d'études est confortée également par des taux de réussite aux diplômes variant de 52 % à 100 %.

En termes de « production » de diplômés par niveau, le rapport entre niveau IV et niveau V varie de moins de la moitié (pour la mécanique) aux trois quarts (pour la comptabilité) et il est supérieur à 1,2 pour le secrétariat. Pour le commerce, dont les effectifs en CAP ont fortement chuté – chute non compensée par la hausse légère des BEP – le rapport passe de 0,9 en 1998 à 1,3 en 2002. On assiste là à une transformation majeure de l'offre.

Au total, les caractéristiques des structures de sorties sont différenciées. Par exemple (données *Génération 98* du Céreq), les sortants de CAP diplômés sont majoritairement issus des spécialités industrielles, *id* des garçons (agro alimentaire, alimentation cuisine, travail du bois, mécanique auto notamment). Les diplômés de BEP qui se présentent sur le marché du travail sont plutôt des sortants de spécialités tertiaires (secrétariat, comptabilité, commerce), alors même que le pourcentage de poursuite d'études de ces diplômés est élevé ; cependant, ce poids est lié à l'importance quantitative de ces BEP.

Les parcours pour repérer l'acquisition de savoirs différenciés

Les individus possédant le même diplôme terminal ont des parcours possibles divers. Dès lors, prendre en compte les parcours permet de recueillir des éléments de repères d'acquisition de savoirs différenciés tant sur le plan général que professionnel. Le système éducatif (initial) se présente comme un réseau compliqué. Il détermine les parcours individuels des jeunes selon des règles qui font intervenir les choix individuels et les performances observées au cours de la scolarité dans le cadre d'une offre variée mais déterminée. Les

notions de filières, de cycles, de paliers d'orientation, de niveaux, de passerelles, voire de classes de rattrapage se combinent avec celles d'accès libre sous condition de diplôme, de sélection à l'entrée, d'affectation « *forcée* » pour décrire ce réseau qui va déterminer différents parcours (Coinaud et Vivent, 2010).

Pour repérer ces parcours, nous avons retenu les différents diplômes. Nous considérons ici des diplômes généraux peu utilisés comme le brevet des collèges. Cela permet d'obtenir un indicateur de « sélectivité scolaire relative ». Ces diplômes jouent un rôle de signal d'aptitudes intellectuelles, de connaissances générales et souvent de comportement social.

En matière de chômage, la différence toujours grande entre ceux qui ont le diplôme et ceux qui quittent une formation sans le diplôme correspondant va dans le sens d'une valeur attribuée par les employeurs au diplôme. De fait, les diplômes restent discriminants, mais en détenir plusieurs est-il un avantage ?

L'orientation après la troisième constitue la première étape significative des parcours des jeunes qui ont suivi une formation professionnelle de niveau V. Or, l'orientation vers une voie professionnelle résulte avant tout de mauvaises performances scolaires, dont témoigne la note au brevet (et/ou l'âge en 3^e) « *les élèves qui ont une note faible ont presque cinq fois plus de chance d'être orientés vers une seconde professionnelle que ceux qui ont une note moyenne ; de plus, cette note intervient ensuite dans le second choix du parcours : préparation en lycée ou par apprentissage* » (Grelet, 2005). Le choix de la spécialité de formation porte aussi largement l'empreinte de la reproduction sociale (directe ou médiatisée par les performances scolaires) (Grelet, *op. cit.*).

Si les performances scolaires influent largement les orientations successives, d'autres facteurs jouent, et notamment la structuration de l'offre apparaît déterminante. Or, nous avons souligné cette grande variété de fonctionnements des filières : en termes de multiplicité de diplômes, de poursuites d'études, de composition de la filière par niveau ou bien encore d'attractivité de la spécialité.

Les diplômes professionnels s'inscrivent ainsi dans une triple logique : une logique scolaire, orientée vers l'élévation des niveaux, une logique professionnelle, liée aux transformations des emplois et des

pratiques des employeurs en matière de mobilisation des compétences, et une logique pédagogique qui organise les formations en fonction de la proximité des différents savoirs et permet de répondre aux deux autres logiques. Dès lors, les parcours reflètent bien cette diversité des filières correspondantes.

MESURER L'IMPACT DES PARCOURS DE FORMATION SUR LE CHÔMAGE ET LE SALAIRE

La diversité des parcours traduit donc une construction institutionnelle de l'offre et de la demande de formation. Comme nous l'avons évoqué plus haut, en théorie, cette diversité est susceptible de conférer des capacités d'adaptation distinctes au marché du travail, y compris pour deux individus dont le diplôme final est identique. Par exemple, le passage par une filière professionnelle de niveau V peut constituer un avantage ou un inconvénient pour des diplômés de niveau III (BTS-DUT). En déclinant chaque certification par grand type de parcours, cette partie tente de mettre en exergue le rôle des parcours d'études sur les niveaux de salaire puis sur le chômage.

Sur le plan descriptif, nous avons retenu quatre spécialités compte tenu de leurs effectifs. Il s'agit de mettre à jour les disparités entre grandes spécialités évoquées plus haut⁸. Dans la spécialité « mécanique », une large majorité obtient le CAP sans brevet ; la situation est équilibrée pour le commerce et nettement en faveur du « brevet-CAP » pour la comptabilité, ce qui traduit des différences de résultats scolaires généraux notables dans le recrutement des filières. Les filières se distinguent plus encore dans l'accès des individus aux parcours typiques vers le Bac. pro : 17,4 % pour les spécialités commerce, 37,3 % pour le secrétariat, 39,7 % pour la comptabilité et 14,8 % pour la mécanique (cf. **tableau 1**)⁹.

⁸ Les effectifs ne permettent pas de dupliquer les investigations statistiques portant sur le salaire et le chômage par spécialité. Malgré les effectifs souvent limités, des tests révèlent néanmoins des résultats par spécialité similaires à ceux obtenus ici, toutes spécialités confondues.

⁹ Ces chiffres représentent la somme par spécialité des lignes brevet bac pro, brevet CAP bac pro, brevet bac pro, brevet BEP bac pro, Autres parcours bac pro.

À diplôme identique, des salaires différents selon le parcours

Pour assurer une cohérence d'ensemble, les résultats concernent l'ensemble des niveaux et filières. Cependant, les commentaires se centreront sur les parcours incluant un passage par un CAP ou un BEP. Pour la lisibilité du **tableau 1**, seuls les cursus où figurent le CAP ou le BEP et ceux qui présentent un intérêt comparatif ont été reproduits, soit 30 cursus sur 46 au total (**tableau 1**).

La méthode d'estimation est classique. Il s'agit en effet d'une fonction de gains mettant en relation le logarithme du salaire avec différentes variables explicatives dont les parcours (voir **tableau 1** pour le détail). Rappelons que la forme logarithmique permet une lecture directe de la variation en pourcentage du salaire pour chaque unité des différentes variables. Un traitement économétrique a été appliqué pour prendre en compte l'effet de sélection du chômage à partir de l'équation relative au chômage, présentée plus loin (probit) ; il s'agit de la méthode en une étape¹⁰.

L'avantage salarial pour le cumul brevet-BEP

Pour les individus ayant obtenu le CAP en diplôme final, les niveaux de salaires moyens obtenus, *toutes choses égales par ailleurs*, ne sont pas très différents de ceux des « sans-diplômes » et même légèrement inférieurs à ceux du « brevet seul ». On peut invoquer l'effet « SMIC » (salaire minimum interprofessionnel de croissance) qui nivelle les salaires des moins qualifiés, au moins dans les débuts de carrières concernés ici. Parmi les détenteurs du « brevet seul », nombre d'individus ont suivi tout ou partie d'une formation de niveau IV sans obtenir le diplôme. Ceci peut expliquer leur léger avantage salarial.

Le rôle du brevet apparaît en revanche tout à fait déterminant pour les détenteurs d'un BEP. Ainsi, avoir obtenu un « BEP seul » conduit à une baisse de salaire de plus de 10 % par rapport aux parcours « brevet-BEP » ou « CAP-BEP » (**tableau 1** : 0.383 - 0.237 ou 0.268). Un tel résultat traduit très probablement

¹⁰ L'effet de sélection permet de corriger les estimateurs de l'équation de salaire en prenant en compte le lien entre probabilité de chômage et niveau de salaire. Le coefficient de chaque variable traduit alors uniquement l'effet moyen de chaque variable (le diplôme, par exemple) sur le salaire *toutes choses égales par ailleurs*, compte tenu de son rôle sur l'accès à l'emploi.

Encadré 1 Méthodologie

Les estimations sont réalisées à partir de l'enquête FQP 2003 (Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales). Il s'agit d'une enquête rétrospective qui concerne un peu plus 39 000 individus interrogés en 2003. L'échantillon de 5 277 individus retenu ici concerne les individus âgés de 30 ans et moins en 2003. Le salaire disponible est celui de l'année 2002. Seuls les salariés actifs (occupés ou non) en 2002 et 2003 ont été retenus.

L'ensemble de la scolarité est reconstitué année par année à travers plusieurs variables disponibles pour chaque période concernée : le « cours suivi » désigne l'intitulé de l'année de formation – le ou les diplômes obtenus. Seuls les calendriers diplômes ont été mobilisés. Des parcours de diplômes ont été constitués à partir des trajectoires pour lesquelles les effectifs étaient suffisants (100 individus). Chaque cursus correspond à une manière particulière d'obtenir le diplôme. Les parcours à faibles effectifs ont été regroupés. Pour certaines certifications, s'il existe un unique parcours type, apparaissent une multitude de cursus atypiques pour chaque diplôme final. Comme ces parcours atypiques sont multiples, les effectifs sont peu nombreux, même s'ils peuvent s'avérer importants tous parcours atypiques confondus. Toutefois, qu'ils soient regroupés ou non, les résultats pour les diplômés de niveau V (CAP-BEP) ne sont pas modifiés. En effet, la dispersion des cursus concerne principalement les diplômés de niveau II et I (bac + 3 à bac + 5), rarement détenteurs de certifications de niveau V. Les parcours retenus sont donc des parcours réels sélectionnés selon les effectifs, sans constitution préalable de trajectoires types. Cette dernière solution n'a pas été retenue car elle agrège des parcours distincts, sans garantie que leur effet sur le salaire ou le chômage soit similaire.

Soulignons que les résultats statistiquement significatifs obtenus pour les salaires et le chômage ici ne sont pas affectés par la prise en compte des spécialités de diplômes terminaux (NSF – Nomenclature des Spécialités de Formation), y compris si celles-ci sont déclinées par niveau. Les effets parcours, statistiquement significatifs ici, se superposent à l'effet spécialité qui hiérarchise les diplômes de même niveau (Dauty, Lemistre et Vincens, 2006).

Les différences de parcours peuvent aussi expliquer des variations constatées entre spécialités pour des mêmes niveaux, sans qu'il nous soit possible de tester cette hypothèse ici, compte tenu des effectifs. À l'appui des constats précédents, les statistiques descriptives du **tableau 1** soulignent à nouveau des distinctions similaires entre spécialités de CAP – BEP.

(*) : Spécialités regroupées, résultats non reproduits ici ; à la disposition des lecteurs auprès des auteurs.

une différenciation en termes de capacités d'adaptation des individus, repérées par l'obtention ou non du brevet. De fait, ce diplôme certifie des compétences générales (évaluation sur les matières dites « fondamentales », mathématiques et français principalement), les aptitudes des jeunes dans ce domaine étant manifestement liées à leurs capacités d'adaptation sur le marché du travail. On retrouve ce résultat pour les niveaux supérieurs avec des écarts plus faibles.

Dans cette perspective, la « supériorité » du BEP par rapport au CAP s'inscrit dans les parcours scolaires. Les diplômés du BEP sont en effet majoritairement détenteurs du brevet, contrairement aux diplômés

de CAP. De même, on compte parmi eux un nombre significatif de parcours qualifiés par nous d'atypiques. Il s'agit souvent de jeunes en formation de niveau IV qui n'ont pas obtenu le diplôme final, mais qui ont passé un BEP (**tableau 1** – autres parcours BEP).

En additionnant l'ensemble des parcours où figurent des CAP et/ou des BEP (**tableau 1**), on dénombre 12,6 % de « parcours CAP » et 18,8 % de « parcours BEP ». Dans de nombreux cas, les CAP et BEP ne sont pas les diplômes finaux du parcours. Ainsi, pour environ 20 % (2,3 % / 12,6 %) des parcours avec CAP et 40 % pour le BEP (6,9 % / 18,8 %), ces diplômes respectifs ne sont pas les diplômes obtenus *in fine*.

Tableau 1
Parcours de formation, salaire, chômage et spécialité CAP BEP

Spécialité CAP BEP	Rendement salarial % ⁽¹⁾	% chômage	Effectifs en %				
	Toutes	Toutes	Toutes	Com- merce	Secré- tariat	Compta- bilité	Méca- nique
Tous parcours vers sans diplôme	- 34,2	31,4	12,2				
Brevet seul	- 30,0	24,6	6,8				
CAP seul	- 35,7	17,9	5,9	12,7	4,6	1,2	20,9
Brevet CAP	- 34,4	16,2	3,7	11,7	3,3	4,3	6,8
Autres parcours CAP	- 46,5	13,8	0,7				
Tous parcours vers Brevet niveau V	- 29,1	1,8	0,8				
BEP seul	- 38,3	29,2	3,4	8,4	13,2	6,0	12,1
Brevet BEP ⁽²⁾	- 23,7	18,8	5,4	17,7	12,2	16,2	14,8
CAP BEP	- 26,8	19,4	0,7				
Autres parcours BEP	ns	14,4	2,4	11,4	3,4	4,4	5,8
Tous parcours Brevet niveau IV	- 18,5	5,7	0,9				
Brevet Bac Pro	- 31,0	21,5	0,7				
Brevet CAP Bac. Pro.	- 24,1	6,4	1,0	4,8	4,2	3,0	2,7
BEP Bac pro	- 31,4	12,1	1,1	2,7	8,2	9,0	2,7
Brevet BEP Bac. Pro.	- 30,5	13,6	4,3	9,9	24,9	27,7	9,4
Autres parcours Bac. Pro.	- 31,2	14,1	1,6				
Brevet Bac techno.	- 23,6	16,3	3,0				
Brevet BEP Bac. Techno.	- 35,8	12,9	0,6	3,3	3,6	4,8	0,7
Autres parcours Bac. Techno.	- 36,1	15,5	1,2				
Brevet BEP bac techno ou bac Pro DUT ou BTS	- 20,3	5,8	0,9	5,8	7,0	5,8	3,9
Brevet bac techno. BTS ou DUT	- 19,4	2,8	3,1				
Brevet Bac gén. BTS	- 17,5	9,1	3,7				
Autres parcours BTS, DPECF	- 20,7	7,7	2,3				
Brevet Bac. gén. DUT	- 14,6	8,6	2,1				
Autre parcours DUT	ns	10,9	0,3				
DESS Master pro.	Ref.	8,9	2				

(1) Ces coefficients ont été calculés à partir d'une fonction de gains où le salaire expliqué est le salaire moyen mensuel 2002. La régression intègre également les variables : quotité de travail (4 indicatrices), part du temps partiel 2002 (7), sexe, type de contrat de travail (7), secteur (16), taille établissement (5), taille entreprise (5), ancienneté dans l'entreprise et son carré, âge et âge carré, spécialité de formation. Les parcours non reproduits sont : brevet Bac général, Autres parcours Bac. général, brevet Bac général DEUG DEUST, Autres parcours vers DEUG et autres bac + 2, brevet Bac général Santé Travail social Niv. 3, Autres parcours vers Santé Travail social Niv. 3, brevet Bac. général DEUG ou DEUST, Licence, brevet Bac. général DUT niveaux 1-2, autre niveau 2, concours enseignement secondaire, École de commerce, maîtrise, licence, autre niveau 1, École d'ingénieurs. Doctorat, tous parcours vers DEA.

Le biais de sélection a été traité en regard du chômage. La régression auxiliaire est celle du **tableau 2**. À titre indicatif : le coefficient de corrélation entre les termes d'erreur de la fonction de gains et l'équation de sélection (probit estimant la probabilité de chômage) est de -0,469 (écart type 0,05), traduisant un lien négatif entre les caractéristiques inobservées des chômeurs et le niveau de salaire, comme c'est toujours le cas (pour info lambda -0,239 écart type 0,03).

(2) **Lire** : les individus qui ont obtenu un brevet puis un BEP comme diplôme final gagnent 23,7 % de moins que les détenteurs d'un DESS ; ils représentent 5,4 % de l'échantillon, ont un taux de chômage de 18,8 %. Ils représentent, au sein des parcours des individus ayant suivi un CAP ou BEP de spécialité commerce, secrétariat, comptabilité, mécanique, respectivement : 17,7 %, 4,6 %, 1,2 %, 20,9 %.

* ns : coefficients non significatifs au seuil de 5 %.

Sigles : BEP : brevet d'études professionnelles ; CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; DUT : diplôme universitaire de technologie ; BTS : brevet de technicien supérieur ; DPECF : Diplôme préparatoire aux études comptables et financières ; DEUG : diplôme d'études universitaires générales ; DEUST : diplôme d'études universitaires sciences et techniques ; DESS : diplôme d'études supérieures spécialisées ; DEA : diplôme d'études approfondies.

Source : Estimations à partir de l'enquête FQP 2003 de l'INSEE.

Tableau 2
 Probabilité d'être au chômage et parcours

Probabilité situation de référence ⁽¹⁾ (estimation probit effets marginaux)		12,9
Âge ⁽²⁾		- 1,1
Femme		5,7
Père au chômage fin études		10,8
Mère au chômage fin études		7,4
CS (catégorie socioprofessionnelle) du père	Père agriculteur	- 6,8
	Père artisan, Com. Chef d'entreprise	- 2,4
	Père cadre	ns
	Père profession intermédiaire	- 3,5
	Père employé	ns
	Père ouvrier	Ref.
	Père français (référence : père étranger)	
Mère française (référence : mère étrangère)		- 4,8
	Référence autres diplômes et autres trajectoires du supérieur ⁽³⁾	Ref.
	Sans diplôme NR ⁽⁴⁾	17,7
	Brevet seul	11,4
	CAP seul	5,6
	Brevet CAP	ns
	BEP seul	16,5
	CAP BEP	13,4
	Brevet BEP	5,0
	BEP Bac. Pro,	ns
	Brevet CAP Bac. Pro.	ns
	BEP Bac pro	ns
	Brevet BEP Bac. Pro,	ns
	Brevet Bac techno.	6,6
	Brevet BEP Bac. techno.	ns
	Brevet BEP Bac techno ou Bac Pro DUT ou BTS	- 6
	Brevet Bac techno. ou Bac Pro. BTS ou DUT	- 8,7
	Brevet Bac. géné, DUT	ns
	Brevet Bac géné BTS	ns

(1) La probabilité de référence est calculée pour toutes les situations correspondant aux autres parcours en référence (ref.) et la valeur moyenne pour l'âge.

(2) Lire : être âgé d'une année de plus diminue la probabilité de chômage de 1,1 %, toutes choses égales par ailleurs.

(3) Tous les parcours qui ne figurent pas dans la régression sont en référence. En effet, ils ne se distinguent pas significativement les uns des autres en regard de la probabilité de chômage.

(4) Être sans diplôme augmente la probabilité de chômage de 17,7 % par rapport à l'ensemble des parcours en référence.

Sigles : BEP : brevet d'études professionnelles ; CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; DUT : diplôme universitaire de technologie ; BTS : brevet de technicien supérieur.

Source : Estimations à partir de l'enquête FQP 2003 de l'INSEE.

Un parcours CAP-bac pro mieux valorisé qu'un BEP-Bac pro

La plupart des titulaires de Bacs pros sont passés par un BEP ou un CAP. Il existe cependant quelques cas de Bacs. pro. obtenus sans CAP ou BEP au préalable (0,7 % des parcours, soit moins de 10 % des « Bac pro diplôme final » qui représentent 8,7 % des parcours). Il s'agit très majoritairement de jeunes qui ont suivi une formation de niveau IV dans les filières générales ou technologiques. Ce sont donc des solutions de rattrapage qui ont été encouragées dans les années 90 (Cart, Dauty, Toutin, 1996). De manière *a priori* surprenante, les parcours « CAP-Bac pro » sont mieux valorisés que les parcours « BEP-Bac pro », 6 % de salaire en plus et un taux de chômage moitié moindre. Il peut s'agir d'un effet de sur-sélection des CAP, dont la proportion est nettement moindre parmi les accédants au Bac. pro., ou encore d'un effet de filière. En effet, pour les spécialités qui n'ont pas de BEP, les diplômés de CAP poursuivent en Bac pro.

Pour les sortants de baccalauréats technologiques, le passage par un BEP s'avère pénalisant en termes de salaire. Le passage par une filière professionnelle de niveau V, avant l'accès au niveau Bac, peut s'interpréter comme une moindre performance dans les domaines d'études généraux ; moindre performance qui s'est traduite par les orientations initiales vers les filières courtes. Les jeunes qui ont suivi la filière classique vers les bacs et plus auraient donc acquis des capacités d'adaptation plus élevées, rémunérées sur le marché du travail. On dresse le même constat avec un avantage salarial pour les parcours bac. général DUT ou BTS en regard des parcours bac techno. ou pro. BTS ou DUT.

Ces différentes assertions sont confortées en partie seulement lorsque l'on examine l'effet des parcours sur le chômage.

Une probabilité de chômage influencée par le parcours pour les détenteurs de CAP-BEP

Le taux de chômage observé pour les différentes catégories de jeunes est une chose (**tableau 1**), sa probabilité *toutes choses égales par ailleurs* en est une autre (**tableau 2**). En effet, sont alors pris en

compte d'autres éléments qui différencient des taux de chômage au sein des populations aux parcours similaires. Les autres éléments retenus ici sont l'âge, le sexe, la situation du père et de la mère en regard du chômage à la sortie du système éducatif de l'individu, la profession du père et enfin la nationalité des parents. Pour toutes ces variables, les coefficients correspondent aux valeurs usuelles. L'impact négatif de l'âge sur la probabilité de chômage à niveau d'études identique reflète essentiellement les années de retard scolaire des jeunes dans le système éducatif. Tous les parcours menant à des diplômes supérieurs à bac + 2 qui ne figurent pas dans la régression sont en référence. Les distinguer n'influe pas sur les résultats qui nous intéressent ici.

Sans surprise, l'absence de diplôme accroît considérablement la probabilité de chômage (+ 17,7 %). Le résultat le plus remarquable concerne l'effet brevet, qui est ici nettement plus important que pour le salaire, et même en regard des taux de chômage bruts. Ainsi, pour les détenteurs d'un CAP comme diplôme final, avoir obtenu le brevet n'a pas d'effet sur le salaire et ne différencie pas le taux de chômage moyen (**tableau 1**). En revanche, l'effet brevet est significatif et nettement favorable sur la probabilité de chômage.

Concernant les parcours vers le Bac pro., la probabilité de chômage n'est pas affectée. Il en va de même des parcours vers le Bac techno, alors que ces derniers étaient nettement défavorables en termes de salaire. Cette absence de pénalité en regard du chômage et même un léger avantage quant au taux moyen (**tableau 1** : brevet Bac techno. 16,3 %, brevet BEP Bac techno. 12,9 %) traduisent vraisemblablement l'avantage relatif associé aux compétences techniques dans l'accès au marché du travail.

Cette hypothèse semble particulièrement prégnante pour les DUT-BTS dont, comme cela a été évoqué plus haut, 50 % occupent des emplois dans leur spécialité de formation, taux très supérieur à l'ensemble des autres formations (Giret, Lopez, Rose, 2005). Ainsi, la probabilité de chômage est-elle la plus faible pour ces jeunes aux parcours « professionnels ».

* *
*

À diplôme et spécialité de formation donnés, est-ce que le parcours d'études et plus précisément ici la succession de diplômes obtenus sont déterminants tant dans l'accès au marché du travail que sur les salaires ?

La théorie de l'Assignement répond par l'affirmative. Sur un marché du travail où l'emploi est rationné, l'accès à ce marché et à la qualification est déterminé ici par les capacités d'adaptation des individus aux contenus d'emploi. L'adaptation à l'emploi passe soit par des compétences techniques spécifiques, soit par des compétences transférables qui accroissent le champ des possibles. Dans ce domaine, avoir obtenu des diplômes intermédiaires à fort contenu général peut être le gage, d'une part, d'une plus grande adaptabilité à de nombreux emplois et, d'autre part, de compétences plus élevées pour des individus possédant le même diplôme final.

L'impact des parcours d'études sur la probabilité de chômage et le salaire, en 2003, des individus de 30 ans et moins conforte ces hypothèses théoriques.

Le résultat le plus remarquable est le rôle du brevet dans le parcours. Son obtention permet en effet, surtout pour les niveaux V, d'obtenir des salaires relatifs plus élevés. En outre, elle limite considérablement leur probabilité de chômage, par exemple, de plus de 8 % pour les détenteurs du BEP comme diplôme final.

Pour les bacs, DUT et BTS, on observe à nouveau un avantage relatif pour les parcours qui signalent des compétences plus élevées dans les domaines généraux. Ainsi, les parcours BEP Bac technologique sont moins favorables sur le plan salarial que les parcours où les individus n'ont pas été orientés précocement dans la filière professionnelle (brevet puis Bac techno). De même, les salaires des diplômés de BTS-DUT détenteurs d'un bac professionnel ou technologique sont inférieurs à ceux des jeunes issus de bac généraux.

Ainsi, les compétences techniques, vraisemblablement supérieures, acquises par les jeunes aux parcours les plus professionnalisés (succession ou dominance de diplômes professionnels) ne leur procureraient pas davantage relatif sur le marché du travail ? En réalité, ces compétences jouent sur un autre registre, au moins pour les DUT-BTS : celui de l'accès à l'emploi. Le constat en regard du chômage est en effet exactement opposé : passer par un bac technologique s'avère

significativement favorable par rapport au passage par un bac général.

En résumé, qu'il s'agisse du salaire ou du chômage, les éléments du parcours d'études sont révélateurs des capacités d'adaptation des individus à l'emploi, acquises lors de la scolarité. En cela, la prise en compte des parcours d'études parmi les déterminants du salaire éclaire un point aveugle des investigations économétriques où seules sont intégrées les caractéristiques du diplôme final. En effet, les conclusions amènent souvent à imputer l'inobservé, compte tenu des variables disponibles, à des compétences intrinsèques supposées essentiellement innées (Carneiro et Heckman, 2002), alors qu'elles peuvent avoir été acquises dans le parcours d'études détaillé ici.

Il n'en demeure pas moins que ces compétences intrinsèques et les parcours d'études restent aussi très liés aux acquis dans le milieu familial et social (hors scolarité). La théorie de l'Assignement fait d'ailleurs l'hypothèse d'un rôle déterminant des institutions et des réseaux sociaux dans la structuration des emplois et l'allocation aux emplois¹¹. Les effectifs et les données disponibles ici n'ont pas permis de telles investigations tout comme une déclinaison des résultats articulant spécialités et parcours. Cette tentative empirique ouvre donc un champ de recherche important. Elle questionne aussi les transformations du système éducatif, notamment en remettant en cause le caractère homogène du diplôme.

En effet, au-delà du diplôme final et de la spécialité, le rôle important du parcours d'études interroge, par exemple, l'actuelle remise en cause du BEP. La diversité des parcours traduit ici celle des aptitudes des jeunes sortants du système éducatif. Or, l'uniformisation des cursus de formation n'est pas nécessairement un gage d'efficacité pour répondre à cette diversité, tant du point de vue du mode d'acquisition des compétences que du marché du travail (Dauty, Fourcade, Lemistre, Ourtau, 2008).

¹¹ « Les modèles d'assignement sont compatibles avec les théories structuralistes en sociologie, pour lesquelles la structure des salaires influence les salaires associés à chaque emploi... Lester Thurow (1975) propose un modèle similaire où le salaire est déterminé avant tout par les caractéristiques de l'emploi » : « Assignment models are consistent with structuralist theories in sociology, in which wage structure influence the wages associated with particular jobs... Lester Thurow (1975) develops a similar model in which the wage rate is determined mainly by the job » (Sattinger, 1993 p. 834).

Bibliographie

- Beduwé C., Fourcade B., Giret J.-F. (2009), « De l'influence du parcours de formation sur l'insertion : le cas des diplômés scientifiques », *Formation Emploi*, n° 106, pp. 5-23.
- Bédoué C., Espinasse J.-M., Vincens J. (2007), « De la formation professionnelle à la professionnalité d'une formation », *Formation Emploi*, n° 99, pp. 103-122.
- Blaug M. (1985), « *La méthodologie économique* », *Economica*, Cambridge Surveys of Economic Literature, 255 p.
- Blondet D. (2007), « *Le devenir des élèves de BEP* », note DGESCO, MEN, décembre.
- Bruyère M. et Lemistre P. (2009), « Spécialités de formation et d'emploi : comprendre l'absence de correspondance », *working paper, net.doc* Céreq n° 52.
- Bruyère M. et Lemistre P. (2005), « Trouver un emploi en rapport avec sa spécialité de formation : une situation rentable ? », in J.-F. Giret, A. Lopez et J. Rose (dir.), *Des formations pour quels emplois ?*, Paris, La Découverte/Céreq, pp. 249-260.
- Carneiro P. and J.-J. Heckman (2002), "The Evidence on Credit Constraints in Post-secondary Schooling", *Economic Journal* 112, pp. 705-734.
- Cart B., Dauty F., Toutin M.-H. (1996), « Article, 54 de la loi quinquennale, trois réalisations régionales », *Les cahiers du Lirhe* n° 3, Septembre, 82 p.
- Coinaud C. et Vivent C. (2010), « Les orientations scolaires, entre tâtonnement et réappropriation », *Formation Emploi* n° 109, janvier-mars.
- Couppié T., Gasquet C., Lopez A. (2004), « Évolutions de l'emploi tertiaire et positionnements des Cap-BEP tertiaires sur le marché du travail », Céreq, *relief* 6, juillet.
- Dauty F., Lemistre P., Vincens J. (2006), « *Le sens, la portée et le devenir de la nomenclature des niveaux de formation* », *CPC document*, n° 2.
- Dauty F., Lemistre P. (2008), « *Diversité des parcours des niveaux V, une composante des effets de spécialité ?* » in Cart et alii « Derrière les diplômés et certifications, les parcours de formation et leurs effets sur les parcours d'emploi, 15 journées du longitudinal », *Relief* 24, Céreq, mai, pp. 287-298.
- Dauty F., Fourcade B., Lemistre P. et Ourtau M. (2008), *Niveau V et logique de filière*, Rapport pour la DGESCO, octobre.
- Fourcade B., Ourtau M. (1999), « Le BEP : un diplôme, deux finalités ? », *Formation Emploi*, n° 66, pp. 39-55.
- Giret J.-F., Lopez A. et Rose J. (2005), « *Des formations pour quels emplois* », La Découverte, Collection « Recherche », 384 p.
- Grelet Y. (2005), « Enseignement professionnel, spécialité de formation et reproduction sociale », *Éducation et Formations*, n° 72, septembre, pp. 125-136.
- Heijk H., Meng C., Ris C. (2003), « Fitting to the Job : The Role of Generic and Vocational Competencies in Adjustment and Performance », *Labour Economics*, 10, pp. 215-219.
- Lattes J.-M., Lemistre P. et Roussel P. (2007), *Individualisation des salaires et rémunérations des compétences*, *Economica*, collection « Recherche ».
- Mincer J. (1974), *Schooling, experience and earning*, New York/Londres, Columbia University Press.
- Lemistre P. (2010), « *La formation initiale : une valeur sûre ?* », Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.
- Sattinger M. (1993), "Assignment Models of the Distribution of Earnings", *Journal of Economic Literature*, 31, pp. 831-880.
- Thurow L. (1975), *Generating inequality*, New-York, Basic Books.

Résumé

Diversité des parcours éducatifs : quel impact sur le chômage et les salaires ?

La question de l'impact des parcours d'études sur les conditions d'accès au marché du travail des jeunes est peu abordée. Pourtant, ces parcours, saisis ici via les successions de diplômes, ont une influence déterminante sur le salaire et la probabilité de chômage. On étudie ici les diplômés des filières professionnelles, âgés de trente ans et moins en 2003. Par exemple, les détenteurs de CAP-BEP (certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles) comme diplôme final n'ont pas la même probabilité d'être au chômage selon qu'ils possèdent ou non le diplôme national du brevet. Ou encore, les diplômés professionnels de niveau bac et bac + 2 n'ont pas le même salaire selon qu'ils sont ou non titulaires d'un CAP et/ou BEP. Ainsi, le parcours révèle des capacités d'adaptation plus ou moins fortes à différents emplois. Un tel résultat s'inscrit bien dans la théorie de l'Assignement (*Assignment theory*) et dans la logique même des parcours au sein du système éducatif français.

Mots clés

Filière professionnelle, diplôme, insertion professionnelle, cheminement scolaire, chômage, salaire

Journal of Economic Literature : J 31, J 34